

**Extrait du Registre des Délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 19

Séance du 9 MAI 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 10

M. LOGEL, Mme WEISS, MM. SIBLER, SCHLOSSER, MEYER-KUHN,
WITTMER, BERTRAND, ISEL, PREVOT, MERG.

Absents : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. ATZENHOFFER, HAAS,
WEISBECKER, WINLING, MARTIN, (excusés) ; MM. BABILON, GOETZ,
RICHERT.

DEL. N° 004/2005bureau

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « ENTRETIEN DES BATIMENTS
D'INTERET PATRIMONIAL »**

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer (arrêté préfectoral du 31 décembre 2003),*
- *VU la délibération n° 117/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 portant modification de compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,*
- *VU la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,*
- *VU la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,*
- *VU la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,*
- *VU la délibération n° 051/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 donnant délégations au bureau et au président,*
- *CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le 6 avril 2005,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Wittmer, vice-président chargé du dossier,*

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :**

Ouvertures en bois

462 € (12 fenêtres x 38,5 €)

38,50 € (1 paire de volets x 38,5 €)

soit un total de 500,50 € à François GEISTEL-FOUILLOUSE (Dieffenbach)

Ouvertures en bois

231 € (6 fenêtres x 38,5 €) à Estelle BURIG (Goersdorf)

.../...

Ouvertures en bois, couverture

192,50 € (5 fenêtres x 38,5 €)

154 € (2 portes x 77 €)

806 € (260 m² x 3,1 €) couverture

soit un total de 1 152,50 € à Denis WALTHER (*Langensoultzbach*)

Elément en pierre de taille, peinture

444,68 € (2 964,55 x 15 %) pierre de taille

492,20 € (214 m² x 2,3 €) peinture

soit un total de 936,88 € à Frédéric MARTZOLF (*Froeschwiller*)

Peinture

322 € (140 m² x 2,3 €), à Albert BARBIER (*Wingen*)

708,40 € (308 m² x 2,3 €) à Michel SCHNEIDER (*Goersdorf*)

Couverture

775 € (250 m² x 3,1 €) à Hermann WETZEL (*Obersteinbach*)

Dossier de Anne WEISBECKER (*Wingen*) : demande sans objet, ne fait plus les travaux.

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

- *CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le 4.5.2005,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Wittmer, vice-président chargé du dossier,*
- *VU la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossier,*

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer des aides au titre de l'opération d'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial, soit :

Peinture

161 € (70 m² x 2,3 €), à Gérard SPILL (*Lembach*)

- d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

Peinture, Couverture

692,30 € (301 m² x 2,3 €) peinture

523,90 € (169 m² x 3,1 €) couverture

soit un total de 1 216,20 € à Berthe BECKER (*Morsbronn-les-Bains*)

Ouvertures en bois

231 € (6 fenêtres x 38,5 €)

154 € (2 portes x 77 €)

soit un total de 385 € à Nathalie CHANOIR (*Langensoultzbach*)

Peinture, ouvertures en bois

149,50 € (65 m² x 2,3 €) peinture

231 € (3 portes x 77 €) ouvertures en bois

soit un total de 380,50 € à Robert MUTSCHLER (*Wingen*)

Elément en pierre de taille, peinture

249,24 € (1 661,63 x 15 %) à Betty SCHAFFNER (*Lembach*)

Peinture, enduit à la chaux

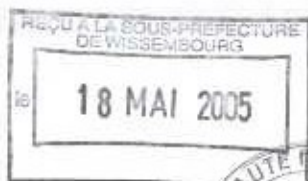
377,20 € (164 m² x 2,3 €) peinture

139,50 € (45 m² x 3,1 €) enduit à la chaux

soit un total de 516,70 € à Monica KIRCHNER (*Lembach*)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 mai 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive script.